



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE

INFO

Juillet 2019 – Bulletin spécial risque d'incendie

Limiter le risque de feu et réagir en cas d'incendie de chaumes

La sécheresse et la chaleur aidant, les pompiers de Meurthe-et-Moselle sont régulièrement appelés à intervenir sur des feux de végétaux (broussailles et terrains agricoles) ces dernières semaines. Entre le 1^{er} janvier et le 24 juillet dernier, on dénombrait déjà 145 interventions de ce type (contre 82 à la même période en 2018). Celles-ci incluent notamment les feux agricoles.

Votre Chambre d'agriculture vous rappelle quelques bonnes pratiques :

PREVENIR LES RISQUES

- ✓ **Adapter les horaires de travail** : moissonner de préférence tôt le matin ou en soirée lorsque c'est possible afin de limiter les risques)
- ✓ **Eviter la surchauffe des machines** : préparer les machines en début de campagne (graisser roulements, organes de transmission, dépoussiérer moteur et ventilateur...), puis entretenir, nettoyer et dépoussiérer vos machines quotidiennement, voire plusieurs fois par jour au cœur de la moisson (ex. « souffler » les poussières susceptibles de faire monter les engins en température)
- ✓ **Avoir un extincteur** en état de marche dans son tracteur ou sa moissonneuse. Un extincteur à eau avec additif est le plus adapté.
- ✓ **Ne pas couper ses récoltes à ras** afin d'éviter les frottements de moissonneuses avec des pierres. Objectif : éviter les étincelles.
- ✓ **Conserver un déchaumeur attelé en cas d'incendie** afin de ralentir les flammes et limiter le périmètre des dégâts. En cas de parcelles de grande superficie réalisez en début de chantier des bandes coupe-feu de 4-5 largeurs de machine.
- ✓ **Maintenir un niveau de vigilance élevé lors des travaux agricoles**
- ✓ **Ne pas fumer**, maintenir une grande prudence avec les mégots de cigarette
- ✓ **Eviter de transporter de l'essence** dans des véhicules de service

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE

- ✓ **Prévenir les secours en appelant le 18 ou le 112.**
- ✓ **Mettez-vous, ainsi que votre machine si c'est possible à l'abri.**

Il est possible d'éviter la propagation d'un incendie en faisant la part du feu à l'aide de déchaumeurs.

Recommandations à suivre une fois les services de secours arrivés¹ :

- ✓ **Se mettre à disposition du Commandant des Opérations de Secours** (Officier Sapeur-Pompier)
- ✓ **Définir en accord avec lui la distance de sécurité à respecter pour la mise en place des déchaumeurs** en fonction des conditions météorologiques

Lorsque c'est possible, mutualisez les moyens avec les agriculteurs locaux afin de gagner en efficacité pour effectuer la part du feu.

Dans tous les cas, collaborez avec les services d'incendie et de secours.



Crédit photo : SDIS 54

¹ Source : note d'information « Feux de récoltes sur pieds, de chaumes », SDIS Meurthe-et-Moselle.